



PRÉFET DE MEURTHE-ET-MOSELLE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Élection présidentielle du 10 et 24 avril 2022

Nancy, le 25/02/2022

Dans quelques semaines, les Français seront appelés aux urnes. La prochaine élection présidentielle aura lieu les **10 et 24 avril 2022**.

Pour s'exprimer aux élections, il faut être inscrit sur les listes électorales. La « mal inscription » sur les listes électorales concerne majoritairement les jeunes et est souvent cumulée à un défaut d'information sur les scrutins.

Si l'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans et pour les personnes obtenant la nationalité française après 2018, en dehors de ces deux cas il s'agit d'une démarche personnelle. Les citoyens français ont jusqu'au **2 mars 2022 pour s'inscrire sur les listes électorales en ligne** et jusqu'au **4 mars 2022 pour faire la demande en mairie ou par courrier**.

Afin de simplifier les démarches relatives au scrutin, le ministère de l'Intérieur a mis en ligne une plateforme qui permet de vérifier sa situation électorale (lieu et numéro de bureau), de s'inscrire sur les listes électorales et de donner procuration en cas d'absence : <https://www.elections.interieur.gouv.fr/>

La situation en Meurthe-et-Moselle

En Meurthe-et-Moselle, 489 939 électeurs sont actuellement inscrits sur les listes électorales, dont 1 109 sont des jeunes qui viennent de devenir majeurs et ont été automatiquement inscrits.

Contact presse :

Jean-François TRITZ : 03.83.34.26.09 / 06.13.56.09.28

Sébastien MARC : 03.83.34.26.17 / 06.48.03.45.90

Retrouvez-nous



meurthe-et-moselle.gouv.fr



@prefet54



@prefet54



@prefet54